

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury SR-JURY de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Arts de la cuisine, Boucher, Monteur en installations du génie climatique et sanitaire, Métiers de la piscine, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements, Carreleur mosaïste, Menuisier, Charpentier bois, Coiffure est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. FRANCOIS DREYDEMY
INSP EDUC NATI CLAS NORM

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme OCEANE ROUX

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre de l'enseignement

M. STEPHANE CORBET
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Mme MERIEM ELHALIMI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 septembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

